

AMF Mutuelle : Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire

L'Assemblée Générale mixte, qui s'est déroulée le 12 juin dernier, a permis de rassembler les délégués représentant plus de 290 000 sociétaires de l'AMF, (Comptables Publics, sociétaires bénéficiant de la Défense Pénale Professionnelle et de l'Assistance Domicile et Déplacement) et des invités traditionnels (Présidents MFP, MFPS, Mutuelles de la Fonction Publique...) en présence de Daniel Havis, Président du *Groupe Matmut* et de la SGAM VIANA.



© Philippe Couette

De gauche à droite : Claude Pain, Vice-Président - Dominique Combe, Vice-Présidente - Isabelle Guedry, Directrice Générale Déléguée - Jean Luc Nodenot, Président Directeur Général - Jean-Marie Delaunay, Vice-Président Délégué - Christian Guicheteau, Vice-Président - Lionel Le Gall, Secrétaire Général.

Les délégués ont pris connaissance de l'ensemble des travaux menés par le Conseil ainsi que des sujets d'actualité (évolution de la SGAM VIANA, Solvabilité II, résultats de la société *AMF Assurances*, évolution du risque pécuniaire des Comptables Publics et perspectives tarifaires 2018) en consacrant le temps nécessaire aux évolutions et aux résultats de la Mutuelle.

Ils ont validé à l'unanimité la nouvelle convention d'affiliation à la SGAM VIANA devenue prudentielle, inscrivant l'ancrage définitif de la mutuelle dans le *Groupe Matmut*.

Comme chaque année, les délégués ont eu à se prononcer sur le rapport de gestion, les comptes sociaux et à adopter les modifications statutaires de forme. Les différentes résolutions ont fait l'objet d'une adoption à l'unanimité.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Malgré une évolution importante de la sinistralité des Comptables Publics, cet exercice conjugue croissance du portefeuille, du chiffre d'affaires et résultats positifs. Les comptes sociaux en attestent.

1. Situation et activité de la Mutuelle au cours de l'exercice 2016

L'année 2016 a été marquée par une croissance importante de l'activité. Le chiffre d'affaires croît de 3,4 % et le portefeuille de contrats de 14,2 %.

AU 31 DÉCEMBRE 2016

AMF compte :

- 294 246 sociétaires (+14,6 %) titulaires de 299 811 contrats
- 28 393 contrats RPC (Responsabilité Pécuniaire Personnelle des Comptables)
- 271 418 contrats GPMT (Garanties de Protection Mutualiste pour Tous)

S'agissant de l'activité RPC, la diminution du chiffre d'affaires (-2,6 %) est imputable à la stabilité tarifaire et au recul du portefeuille, lié à la contraction des réseaux.

En 2016, l'AMF a continué de mener avec l'ACP (Association des Comptables Publics), l'AAC (Association des Agents Comptables), l'AFCM (Association Française de Cautionnement Mutuel) et l'ADAFIP (Association des Administrateurs des Finances Publiques) les actions de communication nécessaires pour faire connaître l'ensemble des incidences du nouveau régime de Responsabilité des Comptables Publics, notamment à l'occasion du colloque du 19 septembre sur le thème « Gestion de l'argent public : quelles responsabilités ? ».

Face à l'évolution du risque des Comptables Publics découlant de la jurisprudence de la Cour et des Chambres dans le cadre du nouveau régime (loi du 28 décembre 2011), l'AMF demeure attentive à la situation des Agents Comptables et des têtes de réseaux comptables qui connaissent une sinistralité accrue. Elle continue de garantir les Comptables Publics dans des conditions de mutualisation maximales et pour des tarifs demeurant accessibles à tous, qui devront évoluer pour rééquilibrer le résultat technique, au cours des exercices à venir.

En effet, l'évolution très importante de la sinistralité, conjuguée à une diminution constante du périmètre de mutualisation, nécessite des ajustements progressifs, rendus possibles par le niveau des fonds propres.

La forte évolution du chiffre d'affaires GPMT (+14,2 %) provient d'une croissance externe forte et de la bascule progressive des fonctionnaires sociétaires **Matmut** vers la filiale **AMF Assurances**, qui devrait s'amenuiser dès l'exercice 2017.

La Mutuelle s'est tout particulièrement attachée à maintenir les partenariats mutualistes avec les mutuelles de la Fonction Publique, afin de développer la notoriété et l'implantation de la filiale dans les trois fonctions publiques, tout en renforçant son ancrage dans le **Groupe Matmut** au travers de son adhésion à la SGAM VIANA et de son affiliation à la SGAM **Groupe Matmut** soumise au vote de cette Assemblée Générale.

L'AMF est ainsi mieux sécurisée dans ses métiers et plus en capacité de s'adapter à toutes les évolutions de son environnement.

AU 31 DÉCEMBRE 2016

Ont été déclarés :

- 1 475 sinistres RPC (-12,8 %)
- 1 031 sinistres Assistance à Domicile & Déplacement et DPP (Défense Pénale Professionnelle) (+27,8 %)

La sinistralité observée en Responsabilité Pécuniaire des Comptables évolue fortement par rapport à celle observée les années précédentes. Les effets de la réforme de 2011 et la montée en charge du nouveau régime sont constatés et les provisions techniques évoluent fortement (+7 %).

La sinistralité en Défense Pénale Professionnelle et en Assistance à Domicile et en Déplacement est conforme aux tendances du marché. La croissance des sinistres en assistance est en relation avec la croissance du portefeuille.

2. Évolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

La croissance de l'activité et le niveau des fonds propres permettent d'envisager sereinement les évolutions que connaîtra l'entreprise à partir de 2017, qu'il s'agisse de l'Assistance ou de la Responsabilité des Comptables Publics.

3. Filiale AMF Assurances

Parmi les participations de la mutuelle, la filiale **AMF Assurances** occupe une place privilégiée tant par les capitaux immobilisés, que par les enjeux métiers, la filiale contribuant aux équilibres techniques de l'AMF, par le développement des contrats GPMT dont elle assure la distribution.

AU 31 DÉCEMBRE 2016

AMF détient 4,90 % du capital social d'AMF Assurances, ce dernier s'élevant à 69 417 K€

L'exercice 2016 de la filiale se solde par un déficit de 5 973 K€ contre un bénéfice de 1 871 K€ en 2015.

En 2016, malgré un contexte économique difficile et un environnement très concurrentiel, la filiale s'est développée fortement grâce à une approche affinitaire porteuse en interne au **Groupe Matmut** et vis-à-vis des agents publics.

La croissance des cotisations acquises nettes de réassurance s'est élevée à +30 % mais la charge de sinistres brute de réassurance a crû de 40 % en raison d'une sinistralité corporelle exceptionnelle qui a contribué à la dégradation des résultats.

Des mesures techniques complémentaires ont été prises pour assurer une croissance mieux stabilisée au cours des exercices à venir.

4. Exposé sur les résultats économiques et financiers

Comptes sociaux

L'AMF a comptabilisé 2 971 K€ de cotisations acquises nettes de réassurance en RPC au titre de l'année 2016 (-5,4 %) et 1 973 K€ de cotisations acquises GPMT (+16,9 %), soit une progression globale de 4,5 %.

La charge de sinistres nette de réassurance s'est établie à 3 106 k€ (+11 %). Cette augmentation est due à l'effet conjugué de l'augmentation des règlements RPC et Assistance et de celle des provisions RPC.

Les frais d'acquisition, d'administration et autres charges techniques se sont élevés à 2 310 K€, en baisse de 2,4 %, en raison des élections des délégués à l'Assemblée Générale organisées en 2015.

Le résultat technique de l'exercice est de -212 K€.

Le compte de résultat non technique constitué principalement des produits financiers (394 K€ bruts des produits transférés), conduit à un résultat de l'exercice de 73 K€.

Comptes SASU AMF Immo

La SASU AMF Immo présente un résultat à fin 2016 de -27 K€ constitué d'un résultat d'exploitation de -27 K€ et d'un résultat financier de 5 K€.

La convention d'intégration fiscale et la convention de groupement de fait entre AMF et la SASU AMF Immo sont appliquées depuis 2014.

Comptes prudentiels

La mise en œuvre de la directive européenne Solvabilité II au 1^{er} janvier 2016 conduit aux conclusions suivantes :

- les fonds propres économiques 2016 s'élèvent à 40 085 K€, ils sont intégralement éligibles au Minimum de Capitaux Requis (MCR) et au Seuil de Capitaux Requis (SCR),
- le MCR s'élève à 3 700 K€, il est couvert 10,8 fois par les fonds propres économiques,
- le SCR s'élève à 10 632 K€, il est couvert 3,8 fois par les fonds propres économiques.

Cette situation financière permet de répondre dans de bonnes conditions aux exigences de la directive.

5. Présentation des comptes annuels sociaux

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

6. Les actions mutualistes

Une gouvernance mutualiste

Le Conseil d'Administration, les délégués, le Comité des Risques, les Comités Spécialisés d'Audit et de Prospective, de Sélection et de Rémunérations, la Commission de Contrôle et le Comité Mutualiste Fonds de Solidarité ont tous été mobilisés pour assurer une gouvernance mutualiste efficace et transparente, renforcée par des actions de formation, conforme aux exigences de Solvabilité II.

Le Comité Mutualiste Fonds de Solidarité illustre une approche sociale qui, lorsque la situation du sociétaire le nécessite, dépasse les exigences de la relation contractuelle.

Les partenariats

L'AMF s'est attachée à être présente, la plupart du temps avec la filiale AMF Assurances, au cours des grands événements qui rythment la vie des mutuelles ou des groupes mutualistes. L'AMF souhaite poursuivre l'accompagnement des mutuelles partenaires avec qui elle partage une vision identique des solidarités professionnelles, dans la perspective des référencements en cours...

Les partenariats historiques avec l'AFCM et les associations (ACP, AAC, ADAFIP...) ont naturellement permis de valoriser les métiers comptables et de mieux protéger les Comptables Publics face à leurs risques.

Par ailleurs, ces structures gèrent, de concert, les adaptations découlant des réformes administratives et législatives d'ampleur, tel que le nouveau dispositif légal de la RPP (Responsabilité Personnelle et Pécuniaire), en vue d'articuler avec efficacité leurs actions respectives dans les domaines du cautionnement, de l'assurance et de la défense des intérêts des Comptables Publics.

Elles sont également force de propositions et privilégient une Responsabilité Pécuniaire des Comptables, effective et maîtrisée. Cela sera d'autant plus nécessaire tant que le nouveau dispositif de responsabilité ne sera pas stabilisé.

Neuf années après sa reconfiguration, le modèle économique de l'AMF est stabilisé. Il permet de faire face notamment aux évolutions de la Responsabilité Pécuniaire des Comptables Publics.

Les grandes opérations de gestion de l'exercice (montée en charge de Solvabilité II, évolutions du système d'information) ont été en grande partie réalisées par les services, même si le chantier de la digitalisation a été reporté en 2017.

Par ailleurs, la SASU AMF Immo, filiale dédiée à l'investissement immobilier, continue de se développer et permettra à moyen terme d'accroître et diversifier les produits financiers de la Mutuelle.

La solvabilité confortable de la Mutuelle, la qualité de ses fonds propres sont des atouts indispensables pour faire face aux évolutions fortes des risques qu'elle assure, tout en conservant la confiance de son sociétariat, en particulier des Comptables Publics, pour s'inscrire pleinement dans les exigences de la SGAM Groupe Matmut, dont l'affiliation a été validée à l'unanimité par les délégués lors de l'Assemblée Générale.